Centre d'Action Laïque de la Province de Liège
Boulevard d'Avroy, 86 - 4000 Liège

N° 69 trimestriel
Avril - Mai - Juin 2010

N° d'agréation : P201200

Bureau de dépôt :
Liège X

SALUT & FRATERNITÉ

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
LIEGE X
9/65

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT : LE POINT

© Evlis Santana

La question de la séparation des Églises et de l'État (ou des États, voire même des institutions politiques et judiciaires) est au centre de nombreuses questions de société ces temps-ci. Entre l'arrivée d'André Léonard à la tête de l'Église catholique de Belgique et la place considérable des lobbies religieux au cœur des institutions européennes, sans parler de la direction même de ces institutions par des catholiques affichés, les craintes foisonnent de voir les décisions publiques influencées par des dogmes et des visions communautaristes.
De la proposition de loi sur la neutralité de l'État en Belgique au poids des Églises au niveau européen en passant par l'évolution des hommages aux victimes de catastrophes qu'a connu récemment notre pays, ce dossier souhaite revenir sur certaines questions qui marquent la laïcité et la nécessaire indépendance des pouvoirs politiques vis-à-vis du religieux.

ÉDITORIAL

La séparation des Églises et de l'État constitue l'un des deux grands piliers de l'action laïque, l'autre étant la laïcité philosophique. Le premier relève d'une conception politique de la laïcité, qui se traduit par des actions de revendication vis-à-vis des différents niveaux de pouvoir en place, de conscientisation de la population, et réclame, de la part de nos militants et de nos équipes de permanents, une vigilance de tous les instants. Nous sommes régulièrement interpellés par les manifestations d'interférences caractérisées des religions avec les organes de pouvoir de notre société ainsi qu'au sein des services publics dont ils ont la charge. La neutralité qui devrait être la règle dans les administrations, dans les institutions d'enseignement, dans tous les actes officiels et les services prestés au bénéfice de l'ensemble des citoyennes et des citoyens, est bien souvent soumise aux tentatives récurrentes du religieux d'influencer leur déroulement et leur fonctionnement dans le sens des valeurs particulières qu'il prône auprès de ses fidèles. L'interdiction du port du voile signifiée par son pouvoir organisateur à une enseignante de Charleroi, cassée par l'arrêt de la Cour d'appel de Mons, est une illustration récente de l'importance d'adapter les règlements et surtout les textes de loi pour clarifier une conception déconfessionnalisée des services publics. Comme il y a vingt ans en matière d'avortement, la justice met en lumière l'urgence d'adapter la loi à l'évolution de la société et de protéger nos acquis dans notre évolution vers un affranchissement de l'influence religieuse. Nous avons à maintes reprises dénoncé les dangers du communautarisme dans le mode d'organisation de la société. Les conséquences se révèlent régulièrement dans l'actualité, et elles s'avèrent néfastes pour tous ceux et toutes celles qui ne partagent pas les convictions des Eglises qui tentent d'exercer leur influence sur l'ensemble de la population. Les femmes en sont les premières victimes, tant la vision réactionnaire de leur condition porte atteinte aux principes fondamentaux d'une société civilisée et démocratique : la liberté, l'égalité. La liberté de décider de mener sa vie selon ses propres convictions, dans le respect des lois qui régissent le vivre ensemble. L'égalité des droits dans le monde du travail, dans la vie quotidienne, et le droit d'être considérée sur un pied d'égalité dans le couple, dans la famille, dans l'espace public, sans aucune discrimination.

D'aucuns, qui ne partagent pas nos valeurs fondamentales, se disent cependant proches de nous lorsque nous réclamons la séparation des Églises et de l'État. Dans un élan d'œcuménisme en odeur de sainteté de nos jours, ils se disent nos alliés dans cette revendication. Jusqu'à ce qu'ils se rendent compte que la laïcité politique et la laïcité philosophique sont indissociables, et que nos attentes vont bien au-delà du « chacun chez soi », ou d'un esprit de « chasse gardée ». En effet, ils tombent des nues lorsque nous affirmons en public qu'il n'y a pas de vie après la mort, que nous proposons à ceux et celles qui le souhaitent de les accompagner dans leur démarche d'organiser leur fin de vie en choisissant de remplir les formalités donnant accès à l'euthanasie, ou d'entreprendre les démarches afin d'officialiser la distance qu'ils ont prise avec la religion en réclamant leur débaptisation. La conception religieuse de la séparation entre les Églises et l'État autoriserait les premières à nous interdire d'interférer avec ce qui relève de la foi, de l'éthique, qui demeureraient de leur seul ressort. Cette acception de la séparation constitue une vision erronée de la notion de laïcité politique ! Les options philosophiques que nous prônons ne sont pas tombées en désuétude. Au contraire, elles s'avèrent plus que jamais d'actualité, face aux tentatives des clergés et de certains leaders religieux de raviver les croyances au détriment des acquis de la science et de l'évolution de l'humanité dans l'esprit des Lumières. La question de la religion n'est donc pas le monopole du clergé, ni même des fidèles, car elle interfère avec la question de la société dans laquelle nous vivons tous, croyants ou non.

Hervé PERSAIN

LE REPORT DU DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LA PROPOSITION DE LOI MAHOUX, DEFRAIGNE ET CONSORTS SUR LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT. UNE ERREUR D'APPRÉCIATION ?

Il ne se passe pas un jour sans que les médias n'évoquent les tensions qui existent entre la religion et le politique tant en Belgique, en Europe que dans le monde. Quelques exemples récents en sont la démonstration : la décision prise par des femmes politiques d'extérioriser leur appartenance religieuse, le débat lancé, à défaut de discussions au niveau national, par la très consensuelle Ville de Namur sur l'extériorisation des signes d'appartenance religieuse par les agents communaux et dans les écoles de la ville, l'affaire des crucifix dans les écoles publiques italiennes[1] ou encore la demande des évêques espagnols d'annulation immédiate de la toute nouvelle loi espagnole sur l'interruption de grossesse, comparée par ces derniers à un «permis de tuer des enfants».

Cette résurgence du religieux allant jusqu'à vouloir faire primer certains prescrits religieux sur nos lois n'est pas un phénomène nouveau. Conscient de cette évolution préoccupante, le Conseil Central Laïque a soutenu activement, depuis plusieurs années, la proposition de loi « *visant à appliquer la séparation de l'État et des organisations et communautés religieuses et philosophiques non confessionnelles* », en d'autres mots à affirmer de manière explicite la neutralité de l'État fédéral. La proposition de loi fut d'abord déposée par Pierre Galand en 2007 et ensuite redéposée par les sénateurs Mahoux, Defraigne et consorts.

Cette proposition, rappelons-le, n'a rien de révolutionnaire. Elle énonce cinq règles élémentaires d'organisation de l'État fédéral qu'il conviendrait d'étendre aux entités fédérées, à savoir que la loi civile a la primauté sur les prescrits religieux[2], les cérémonies publiques officielles organisées par l'État fédéral doivent être exemptes de toute référence à une conception religieuse ou philosophique (exit par exemple les Te Deum officiels), l'ordre protocolaire doit donner la préséance aux corps constitués et aux autorités civiles et les représentants des cultes et philosophies non confessionnelles ont un même rang protocolaire, les bâtiments publics fédéraux doivent être neutres sauf bien entendu lorsqu'il s'agit d'un musée ou d'une exposition et les agents de la fonction publique fédérale ne peuvent afficher, dans l'exercice de leurs fonctions, une quelconque manifestation extérieure de toute appartenance philosophique, religieuse, communautaire ou partisane.

Elle vient pourtant de connaître un bien triste sort. Le Sénat a décidé, fin 2009, de ne pas entamer le débat parlementaire sur son contenu et de reporter son examen *sine die*, par suite d'un blocage politique émanant principalement du CD&V et du CDH.

Séparer le religieux du politique ne semble manifestement plus dans l'air du temps pour certains parlementaires voire dérangeant...

Or, comme nous nous plaisons à le lire dans le récent article rédigé par Vincent de Coorebyter[3], notre Constitution belge *« est profondément républicaine dans son organisation générale,(…). Elle radicalise la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en professant que « Tous les pouvoirs émanent de la nation », ce qui exclut toute source divine, et en ajoutant qu'ils « sont exercés de la manière établie par la Constitution », laquelle n'autorise aucune forme d'immixtion du religieux dans le fonctionnement de la vie politique ou dans l'organisation de l'État. »*

La proposition de loi Mahoux, Defraigne et consorts n'a, à notre sens, pas d'autre objectif que de supprimer toute forme d'immixtion du religieux dans l'organisation de l'État fédéral.

Tout en reconnaissant l'importance dans nos sociétés du droit à la différence et à la diversité, si l'on veut **mieux vivre ensemble** demain, nous pensons qu'il est urgent de définir, pour les institutions et services publics ainsi que pour les écoles, la ligne de partage entre le religieux et le politique[4], garantissant ainsi au passage leur impartialité et une réelle égalité entre les religions.

Cela ne signifie évidemment pas que ces règles de stricte neutralité des institutions publiques soient transposables *ipso facto* dans l'espace public (la rue, les entreprises, etc). C'est, à notre sens, la seule voie qui permette, dans le respect des acquis de la démocratie, de maintenir la paix sociale, de garantir la liberté de conscience et de religion, l'apprentissage de la citoyenneté tout en tendant vers plus d'égalité et d'émancipation pour chacun.

Anne FIVÉ,
Directrice de la cellule juridique
du Centre d'Action Laïque

[1] La Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) vient d'accepter d'examiner en appel un recours de l'Italie qui avait été condamnée pour la présence de crucifix dans les salles de classe des écoles publiques, dans le cadre de l'affaire Lautsi contre Italie

[2] Concrètement, cela implique par exemple qu'un médecin puisse sans discussion possible faire prévaloir l'obligation d'assistance à personne en danger visée par l'article 422bis du Code pénal même en cas de déclaration de volonté écrite d'un témoin de Jéhovah s'opposant à toute transfusion sanguine.

[3] *Retour sur une confession* par Vincent de Coorebyter, Directeur général du Centre de recherche et d'information socio-politiques (Crisp), publié dans le journal Le Soir du mardi 2 mars 2010, p. 17

[4] Idem

Dans un entretien accordé à nos confrères du Centre d'Action Laïque du Brabant Wallon, Christine Defraigne et Philippe Mahoux reviennent sur le projet de loi sur la neutralité de l'Etat, abandonné en décembre dernier (voir texte d'Anne Fivé ci-contre).

Christine Defraigne :
« L'État doit conserver sa neutralité »

Quelles sont à votre avis les raisons qui ont conduit au report de la proposition de loi ?
La raison officielle de son report est la tenue simultanée des assises de l'interculturalité, mais je pense que la raison est tout autre. Certains en ont fait une présentation dévoyée et extrême qui ne correspondait pas du tout à son contenu. Il y avait probablement une volonté politique sous-jacente. La proposition a été torpillée avant même qu'elle ne puisse être discutée par le journal flamand « De Standaard » que l'on sait proche du CD&V. Ce qui m'a aussi grandement surprise, c'est la rapidité avec laquelle certains cosignataires ont éliminé, voire renié, leur signature. Ce n'était jamais qu'une proposition qui avait le mérite de poser le débat.

La proposition a-t-elle été caricaturée pour éviter un débat sensible et difficile ?
Certains ont voulu interpréter cette loi comme étant une stigmatisation de la religion catholique, comme un geste de « bouffeurs de curés », mais il ne s'agit pas du tout de cela. Il faut pouvoir parler de ces questions en ce début de 21e siècle qui voit le retour du religieux et de religions qui sont plus prégnantes dans notre société. Les détracteurs ont même été jusqu'à affirmer que nous voulions enlever les croix des cimetières. Il ne s'agit évidemment pas du tout de cela. Il s'agissait simplement d'enlever les références religieuses dans les parties communes des cimetières. Si nous ne pouvons tenir un débat intelligent et serein sur de telles questions, il est à craindre que nous aboutissions à des votes de rejet comme cela a été le cas en Suisse avec la votation contre les minarets.

L'aspect séparation des Églises et de l'État sera-t-il abordé lors de ces assises ?
J'ai l'impression que cet aspect des choses ne sera pas abordé comme tel, pourtant c'est un élément important. Il faut pouvoir avoir des discussions sans tabou sur des choses telles que le port du voile dans les administrations par exemple. La réaffirmation de la séparation des Églises et de l'État est également importante. Je ne vise pas une religion en particulier, mais les religions. L'État doit conserver sa neutralité.

Qu'en est-il de la neutralité de la fonction publique ?
La réaffirmation de la neutralité et de l'impartialité de l'État est primordiale. Tous les citoyens doivent pouvoir être accueillis, quelle que soit leur origine. Ils n'ont pas à savoir quelles sont les convictions philosophiques de l'agent administratif qui les accueille. La fonction publique a un devoir de neutralité. La liberté religieuse est garantie et protégée par notre Constitution, mais en même temps, elle est affaire privée. La séparation des églises et de l'État est la meilleure garantie pour un bon fonctionnement de notre démocratie. Lorsque le religieux s'immisce dans la sphère publique, à terme il conduira vers un avilissement des libertés individuelles. On peut aussi légitimement se poser la question de savoir si des événements qui marquent et ponctuent la vie d'un état, le Te Deum par exemple, doivent avoir une connotation religieuse.

SOMMAIRE

- ÉDITORIAL ..... P. 1
- LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT : LE POINT ..... P. 2-5
- BILAN DE NOS ACTIVITÉS ..... P. 6
- OPINIONS ..... P. 7
- PRISES DE POSITION ..... P. 8

ET DE L'ÉTAT : LE POINT

Philippe Mahoux :

« La proposition de loi a été caricaturée »

Que signifie pour vous, de manière concrète, la séparation de l'Église et de l'État ? Ne faudrait-il par parler de séparation des Églises et de l'État ?

Il faut parler bien entendu de la séparation des Églises et de l'État. Cela signifie que l'État est neutre, représentant la collectivité et que les Églises, cristallisation et associations d'adhésions individuelles relèvent de la sphère privée.

Que reste-t-il à faire pour que cette séparation soit totalement accomplie en Belgique ? Beaucoup de dossiers éthiques à connotation religieuse (avortement et euthanasie par exemple) ont déjà passé la rampe parlementaire, il est vrai avec certaines difficultés. Quels sont les dossiers qui posent encore problème ?

Au-delà de l'aspect symbolique de la préséance octroyée à certains représentants d'un culte en particulier, préséance contraire au principe de neutralité, par delà l'existence de cérémonies religieuses à qui l'État accorde une signification universelle (au nom de tous), le problème le plus important me semble être l'inadéquation entre l'offre et la demande. Les lois sur l'interruption de grossesse, sur l'euthanasie ont ouvert un espace de liberté avec certaines balises, assorties de la clause de conscience. L'organisation des soins en Belgique a pour conséquence que de nombreuses demandes ne peuvent être satisfaites en raison même du caractère philosophique de nombreuses institutions (hôpitaux, maisons de repos, soins à domicile) Il faut donc rappeler l'importance et la spécificité du service public en matière de santé, et inclure cette réflexion dans la démarche de bassins de soins. Il reste un chemin à parcourir sur le plan symbolique qui n'est pas sans importance. On avance.

Pourquoi avoir accepté de reporter la proposition de loi en raison des assises de l'interculturalité ?

Le cheminement d'une proposition de loi, comme celle sur la neutralité de l'État épouse souvent les méandres, des remous sociétaux et des majorités politiques. Sans me détourner de l'objectif final et cela avec détermination, il me parait raisonnable de permettre à des assises extraparlementaires mais organisées par le gouvernement de traiter du problème. J'éprouve une très grande satisfaction d'avoir contribué à inscrire dans de nombreuses lois sur le respect des choix individuels (interruption volontaire de grossesse, euthanasie, mariage des gays, procréation médicalement assistée, lois anti-discrimination et recherche médicale). Ce sont ces lois qui sont, chaque jour, déterminantes pour nos concitoyen(ne) s. A ce propos, je m'en voudrais de ne pas dénoncer la caricature qui a été faite de la proposition de loi sur la neutralité de l'État, avec de la part de certains la volonté délibérée de nuire. Il n'a jamais été question, bien sûr, d'interdire les croix sur les tombes, encore moins d'entraver la libre expression de ses convictions pour peu qu'elles soient démocratiques. C'est cet attachement à la liberté individuelle qui détermine que l'espace et l'autorité publics doivent être neutres de telle manière à ce que chaque individu, chaque groupe puisse s'y sentir représenté.

Une conception laïque de l'État, telle qu'elle est vécue en France, est-elle concevable chez nous ? D'autres formes vous agréent-elles ?

La « laïcité française », celle qui dans sa constitution établit le principe de laïcité de l'Etat ne met pas à l'abri des dérives, des interprétations (En 2007, Nicolas Sarkozy déclarait que, dans la transmission des valeurs, l'instituteur ne pourrait jamais remplacer le curé). L'inscription de la laïcité dans la constitution a le mérite que la laïcité est opposable à toute action, législation, intervention qui ne la respecterait pas. Mais contrairement à la reconnaissance de la laïcité en Belgique, le système français ne permet pas à la laïcité d'être présente dans les débats au même titre que les confessions. Ma vision de la laïcité est celle-ci : neutralité de l'État incluant les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité ; il s'agit donc de neutralité qui établit les conditions pour que ces valeurs puissent s'épanouir.

Propos recueillis par Dominique NUYDT

Dans ces deux entretiens, Christine Defraigne et Philippe Mahoux abordent la question du port du voile. Les entretiens sont disponibles dans leur intégralité sur notre site www.calliege.be

« CE QUI FAIT QUE CETTE PROPOSITION AURA, OU NON, DU SUCCÈS EST L'AMBIANCE ANTIMUSULMANE »

Pierre Verjans est politologue, chargé de cours au sein de la Faculté de Droit et de Science politique à l'Université de Liège. Il étudie et enseigne, entre autres, la question des piliers catholique et anti-cléricaux dans le système politique belge. Cette clé d'analyse et de compréhension, importée des travaux de Arendt Lijphart aux Pays-Bas et adaptée aux spécificités de notre pays, permet de suivre de nombreux débats et éclairer les positions de certains partis sur des sujets de société, comme la place des thématiques religieuses ou les questions autour de l'enseignement. Selon lui, l'influence de l'Église comme lien idéologique a quasiment disparu en Belgique. La question de la neutralité de l'État ou de la laïcisation de la Constitution pourrait toutefois être perçue différemment au sein des différents piliers.

Salut & Fraternité : Aujourd'hui, que reste-t-il des piliers en Belgique ?

Pierre Verjans : Il reste quelque chose de très diffus. On remarque que les éléments associatifs du pilier catholique évoluent de façon très différente. D'abord, le parti anciennement catholique, puis chrétien, puis maintenant centriste, a une courbe descendante en terme d'électeurs. Joëlle Milquet a su freiner le mouvement mais elle n'a pas pu l'arrêter. Ensuite, la structure cléricale diminue, il y a de moins en moins de gens qui fréquentent les églises. À côté de cela, il y a un succès syndical, un succès mutualiste et un succès scolaire. Mais ces succès sont plutôt liés à une image de bonne gestion ou de bonne formation pour l'enseignement.

Cela signifie aussi, que pendant que la diminution de la logique de tolérance entre les systèmes se passe, il y a une diminution de l'ambition du rôle de l'Église par les membres de l'Église eux-mêmes. Sous les primats des cardinaux Suenens et Danneels, l'Église définissait son rôle de façon fort différente de ce qu'elle donnait elle-même comme définition sous le cardinal Van Roey, par exemple. L'Église ne se considère plus en Belgique comme une institution qui doit donner des consignes de vote. Sa dernière intervention visible dans le monde politique date de la grève de 60.

S&F : Quelles conséquences politiques cela peut-il donc avoir sur une potentielle laïcisation de l'État ?

PV : Si on reprend la question de la laïcité de l'État, la plupart des catholiques pratiquants sont maintenant prêts à voir voter une loi ou une règle constitutionnelle faisant admettre le principe de la laïcité de l'État.

Par contre, ce qui peut freiner l'adoption de cette initiative aujourd'hui, ce sont les motifs sous-jacents à cette loi. Le motif sous-jacent à la proposition, en 2010, d'affirmer la laïcité de l'État n'est pas du tout ce que des personnes très estimables comme Christine Defraigne et Philippe Mahoux ont en tête. Ce qui fait que cette proposition aura, ou non, du succès est l'ambiance antimusulmane.

Il est vraiment fascinant de voir que les luttes de principe sur le voile, sur l'égalité de la femme et sur la laïcité de l'État ne sont pas dirigées contre le système clérical dominant depuis longtemps. Elles apparaissent contre un danger nouveau, l'Islam, perçu comme plus menaçant encore que l'Église catholique ne l'était.

Aussi, je trouve très intéressant de voir qu'en fait, les catholiques pratiquants ont moins peur de l'intégrisme. Parce que, vu de l'intérieur, ou peut-être par leur culture politique, ils savent qu'un intégrisme, quand il veut prendre place dans une institution de pouvoir où il n'est pas seul, peut se transformer en parti qui accepte les principes de liberté.

Les mobiles pour poser la question, en 2010, de la laïcité de l'État ne sont pas anticléricaux. Si cette proposition a du succès, ce n'est pas par une logique anticléricale. C'est par une peur de l'Islam.

Je ne sais donc faire aucun pronostic sur ce genre de proposition. Il est fort possible que des gens qui sont attentifs aux problèmes de la personne d'origine étrangère se disent que les motifs cachés sont trop dangereux. Travailler sur l'identité nationale en France comme affirmer la laïcité de l'État en 2010, ce n'est pas mettre le drapeau de la même couleur que le combat qu'on est en train de mener. C'est une image qui peut créer une série de résistances.

Propos recueillis par
Arnaud LEBLANC

L'ISLAM AU BAN DES RELIGIONS ?

Je m'évertue à le dire : nous ne pouvons faire de différences entre les religions par rapport à l'influence qu'elles exercent ou tentent d'exercer sur notre société. Ce qui les caractérise toutes est leur volonté de faire pression sur l'ensemble de l'humanité afin qu'elle se comporte selon leur vision des modes de vie idéaux, qu'elle adopte une pensée conforme à leurs valeurs particulières, des choix éthiques en adéquation avec leur dogme propre, une soumission à un paradigme identique pour tous les êtres humains.

La religion musulmane ne se distingue pas des autres religions à ce niveau, même si ses édits nous semblent plus heurtants encore du fait de la différence de culture, expliquant sans doute une évolution plus traditionnaliste — donc une moindre adaptation à l'évolution des moeurs, qui finit pour certaines par peser sur les positions prises publiquement, bien malgré elles, mais il s'agit de ne pas trop laisser s'agrandir le fossé entre leur vision du monde et l'habitus du plus grand nombre, ce qui ne ferait qu'aggraver la désaffection subie par les Églises !

L'enjeu de la modification de la loi de laïcisation de la société belge ne peut donc être réduit à un règlement de comptes avec les pressions exercées et les craintes inspirées par la religion musulmane. Est-il nécessaire de rappeler les nombreuses tentatives de la religion catholique, la plus influente ici et maintenant, pour imposer ses références au niveau de la construction de la Communauté européenne, ou plus proche encore de nous la participation du primat de Belgique, aux côtés des intégristes catholiques et de milieux d'extrême droite, à la manifestation anti-avortement le 28 mars dernier, et le souhait de Monsieur Léonard de revenir sur la loi libéralisant l'avortement sous conditions (trop restrictives par ailleurs) et de réclamer — en termes voilés — son abrogation, ni plus ni moins ? Le parcours fut en outre très symbolique et édifiant : de la place Royale à la place Poelaert, du symbole de la royauté à celui de la justice, de l'allié traditionnel à la cible que l'on souhaite influencer, au mépris des principes indispensables au vivre ensemble dans l'harmonie, à savoir la séparation des Églises et de l'État, réclamée par la laïcité politique, et qui doit se traduire en termes de loi.

Hervé PERSAIN

LA SÉPARATION DES ÉGLISES

DE L'INTÉRÊT DE LA LAÏCITÉ EN TEMPS DE CRISE

Lorsque la population entend aujourd'hui parler de laïcité, c'est trop souvent à travers des polémiques médiatiques qui se focalisent sur quelques cas de femmes portant le foulard islamique. Cette polarisation voile des questions et enjeux bien plus fondamentaux. Elle trahit l'impuissance d'une société en crise à relever ses défis. Une crise aux multiples dimensions dont l'affirmation identitaire de certains migrants peut être vue comme un symptôme.

Ces deux dernières années, le monde a été bouleversé par une crise financière aiguë. A bien y regarder, cet épisode n'est qu'une pointe exacerbée d'un processus récurrent. Cela fait près de quarante ans (en gros, depuis le choc pétrolier de 1973) qu'on nous bassine avec cette crise économique. Si les réalités sociales confirment cette crise, le discours dominant ne correspond nullement à la réalité économique de ces dernières décennies où le capitalisme s'est trouvé florissant[1]. Cheval de bataille du néolibéralisme triomphant pour légitimer des politiques sociales et économiques dites d'austérité, la crise semble avoir bon dos. Elle est devenue un mode de gouvernement[2].

Les effets de cette crise et des politiques qu'elle inspire sont pour le moins problématiques. Les inégalités se creusent. Les exclusions se multiplient. Le tissu social se fragmente. Un nombre croissant de citoyens vivent dans la misère et sentent leur dignité bafouée. La peur règne, l'angoisse taraude, les frustrations s'accumulent. Elles entraînent une tendance au repli sur soi et au rejet de l'autre. On observe un net recul des solidarités tant institutionnelles qu'interindividuelles. Des politiques répressives s'imposent pour contenir les effets de la crise et compenser le démantèlement des acquis sociaux, lui-même justifié par la récession économique… Au nom de la crise, de l'état d'urgence ou de l'insécurité, une série de restrictions des droits et des libertés passent comme des lettres à la poste (bientôt privatisée). Dans un tel contexte, des individus peuvent être tentés de se réfugier dans des solutions de fuite vers des paradis artificiels ou eschatologiques.

L'ensemble de ces données offre du pain béni pour les gourous et bonimenteurs de tous poils qui proposent des réponses simplistes et trompeuses. Il crée un terreau fertile pour le bourgeonnement des sectes, le retour du religieux et des valeurs réactionnaires, ou encore la montée en puissance du populisme et de l'extrême droite qui ont toujours exploité les frustrations pour saper les bases de la cohésion sociale.

Pour contrer ces diverses évolutions, il nous semble primordial de défendre un État, des institutions et des politiques publiques animés par les principes d'intérêt général, d'égalité, de justice sociale, de solidarité et de protection des plus démunis. Ce sont les bases d'un État de droit. Le principe de séparation des Églises et de l'État en est à la fois constitutif et garant.

En effet, dans un tel régime, les institutions et services publics traitent tous les citoyens sans discriminations et remplissent leur mission de manière impartiale. Ils oeuvrent à corriger les inégalités de fait et à organiser la co-existence harmonieuse de toutes les composantes de la société autour de principes fondamentaux qui garantissent à toutes et tous la plénitude de leurs droits et devoirs de citoyen.

Enfin, dans une telle situation de crise et de perte de repères, il importe de faire la part entre les questions qui appellent des réponses politiques et celles plus propices à des réponses spirituelles. Les premières sont valables pour tous et oeuvrent au bien commun, les secondes relèvent de la sensibilité et de l'intimité de chacun. Cette distinction est la clé de voûte de la laïcité politique.

Elle a été inventée pour mettre fin à l'ingérence des pouvoirs religieux dans la décision politique. Ne faudrait-il pas aujourd'hui élargir le concept pour réfréner l'immixtion croissante des puissances économiques – relevant de la sphère privée – dans la gestion de la chose publique ? Une reprise de contrôle de l'économie par le politique en vue d'une répartition plus juste des coûts et des bénéfices n'est-elle pas indispensable à l'épanouissement de la démocratie ? Ne correspond-elle pas au projet laïque d'une société plus juste, plus libre, plus égale et plus solidaire ?

Mathieu Bietlot
Bruxelles Laïque Échos

[1] Boltanski et Chapello montrent, chiffres à l'appui, que si la croissance s'est ralentie, les revenus du capital n'ont cessé d'augmenter, les opportunités d'investissements avec des taux de profits toujours plus élevés se sont multipliées au cours des années '80 et '90. La crise économique concerne ainsi moins l'économie en tant que telle que la répartition (Boltanski Luc et Chiapello Eve, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, pp. 19-24).

[2] Cf. le n°30 de la revue *Lignes* : « De la crise comme méthode de gouvernement », nouvelles éditions Lignes, octobre 2009.

LIÈGE : HOMMAGE CIVIL AUX VICTIMES

Suite à l'explosion d'un immeuble de la rue Léopold, à Liège, les autorités publiques ont décidé d'organiser une cérémonie d'hommage aux personnes tragiquement disparues. Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège a rapidement plaidé pour un hommage civil plutôt qu'interconvictionnel.

© Belga Picture

Petit retour en arrière : à quelques jours de la cérémonie, le Gouverneur de la province de Liège invite des représentants des cultes et de la laïcité afin d'envisager l'orientation à donner à l'événement. Autour de Michel Foret sont ainsi réunis des représentants de Willy Demeyer, Bourgmestre de Liège, Aloys Jousten, évêque de Liège, mandaté pour représenter les autres cultes, Jacques Smits, directeur du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège ainsi que quelques personnes chargées de l'aspect purement logistique de la préparation (protocole, sécurité…).

A l'entame des discussions, la cathédrale Saint-Paul a d'ores et déjà été désignée pour accueillir la cérémonie. « *Le choix du lieu était irréversible à ce moment-là, puisque nous étions à cinq jours de l'événement. La décision était prise, à la fois par les autorités publiques et par l'évêque de Liège* », explique Jacques Smits. La marge de manœuvre se situe donc sur le terrain de l'élaboration du programme, qui s'est déroulée dans un esprit constructif : le souhait du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège d'une cérémonie civile a déterminé l'articulation de la journée. Les interventions de Michel Foret et de Willy Demeyer ont ainsi encadré les discours des mandataires laïque et religieux.

Du côté des laïques, les échos ont été positifs, avec un regret pour le choix du lieu. Il est vrai que ce type d'événement a des résonances particulières puisque c'est au lendemain de l'incendie du grand magasin Innovation, à Bruxelles, que s'est créé le Centre d'Action Laïque : la cérémonie religieuse qui a suivi, où les familles des victimes n'appartenant à aucune confession n'ont pas été prises en compte, a poussé les associations laïques à se fédérer. Avec l'hommage aux victimes de la catastrophe ferroviaire de Buizingen, un nouveau pas a été franchi dans la laïcisation des cérémonies publiques, même si d'aucuns jugent le choix du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles peu judicieux.

Isabelle LEPLAT
Déléguée au service Communication

Assurez votre avenir !
Choisissez l'Université de Liège
L'ULg en ligne
Futur étudiant
www.ulg.ac.be/futuretudiant
Etudiant à l'ULg
www.ulg.ac.be/etudiant
Etudiant étranger
www.ulg.ac.be/etudiant-etranger
Doctorant
www.ulg.ac.be/doctorat
Alumni
www.ulg.ac.be/alumni
Portes ouvertes, salons ...
www.ulg.ac.be/rendez-vous
Université de Liège
un parcours d'études personnalisé - une université internationale - une formation en adéquation avec le marché de l'emploi - un équipement remarquable - un soutien avant, pendant et après les études - un cadre de vie propice aux études et à la détente
+32(0)4 366 56 74 - info.etudes@ulg.ac.be - www.ulg.ac.be

ET DE L'ÉTAT : LE POINT

UNION EUROPÉENNE : LES ÉGLISES EN VEULENT (ENCORE) PLUS

© Belga Picture

Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, était au côté du Cardinal Danneels lors de la présentation de ses mémoires, Confidences d'un Cardinal, *dont il est le préfacier.*

Avec Herman Van Rompuy, qui ne fait pas mystère de sa foi, désigné comme président du Conseil européen et Jerzy Buzek, président du Parlement européen depuis l'été 2009, qui déclare que « la foi chrétienne a une importance fondamentale pour moi et pour l'identité et le développement futurs de l'Europe », deux des trois plus hauts postes de l'Union européenne sont occupés par des catholiques affichés. Quant au président de la Commission, José Manuel Barroso, il n'est certes pas un catholique fervent mais, en fin politique, sait se montrer très conciliant avec les Églises. Ces éléments sont-ils significatifs de la place des Églises au sein des institutions européennes ? Les laïques doivent-ils s'inquiéter ?

Cette situation n'est pas nouvelle. Dès l'origine, les Églises se sont intéressées à la construction européenne: elles savaient que leur avenir s'y jouait en partie. Bien que ces Églises aient entretenu des contacts privilégiés avec un certain nombre de personnalités européennes de premier plan – dont Jacques Delors –, c'est en 1997 qu'elles ont réussi à faire inscrire leur objectif dans les textes. Une Déclaration annexée au Traité d'Amsterdam préfigurait ce que le Traité de Lisbonne vient de pérenniser : un dialogue « ouvert, transparent et régulier» entre l'Union et les Églises et les organisations non-confessionnelles.

A la demande de Romano Prodi, président de la Commission de l'époque et autre catholique déclaré, les Églises ont élaboré une note en 2002 où elles listaient ce qu'elles attendaient des instances européennes. Relevons notamment : (I) une procédure de consultation qui permette aux Églises de faire connaître leur point de vue sur les projets législatifs, (II) des séminaires réguliers entre les Églises et les conseillers du président de la Commission, (III) des rencontres avec le président, (IV) des sessions de travail sur tout sujet pour lequel les Églises marquent leur intérêt et (V) un « petit » (on relèvera le souci de paraître modeste) « bureau de liaison » au sein des services de la Commission.

On pourrait penser ces demandes exagérées. A l'exception du dernier point, le bureau physique, les Églises les ont pourtant toutes obtenues. Il faut encore y ajouter une rencontre avec chaque nouvelle présidence tournante du Conseil, tous les six mois et une rencontre annuelle entre les dirigeants européens et les principales religions sur des thèmes aussi variés que la dignité humaine (2007), le changement climatique (2008) ou la crise économique et financière (2009). Et l'histoire ne s'arrête pas en si bon chemin. A peine le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1er décembre 2009, le président de la Conférence des Eglises européennes (*Conference of European Churches*, CEC) soulignait que ces contacts sont une étape mais *ne suffisent pas* pour établir un « dialogue ouvert, transparent et régulier ». De son côté, la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE) a récemment déclaré vouloir élargir ces contacts rapprochés au Conseil et au Parlement.

En marge de ces manœuvres institutionnelles, les Églises mènent un travail de lobby intense au Parlement européen. La récente affaire Lautsi (condamnation de l'Italie par la Cour européenne des droits de l'homme pour la présence de crucifix dans les écoles publiques) l'illustre bien : peu de temps après l'arrêt, des parlementaires déposaient une déclaration écrite « sur la liberté d'exposition dans les lieux publics de symboles religieux représentatifs de la culture et de l'identité d'un peuple ». Dans le même temps, des eurodéputés déposaient dans tous les groupes du Parlement une résolution « pour la défense du principe de subsidiarité » poursuivant le même objectif. Il s'agissait ni plus ni moins d'un détournement de la notion car si le principe de subsidiarité se justifie quand il s'agit de décider quel niveau de pouvoir est le mieux à même d'agir, il n'a pas de sens quand les droits de l'Homme sont en jeu. Par définition, les droits de l'Homme ne peuvent dépendre des traditions et des cultures des États membres. Ces résolutions ont fort heureusement été retirées mais le débat resurgira sans aucun doute.

Pour faire face à cette situation, les laïques commencent à s'organiser. C'est dans cette optique que le Centre d'Action Laïque apporte un soutien significatif à la Fédération humaniste européenne (FHE). Par ailleurs, la Plate-forme du Parlement européen pour la laïcité en politique réunit des eurodéputés et des associations des différents pays sensibles à ces questions. Un début d'organisation qui est encore loin de l'efficacité des Eglises mais qui constitue déjà un réseau d'alerte efficace.

Pierre-Arnaud PERROUTY
Directeur Europe
et International
Centre d'Action Laïque

Un Point Info Laïcité a ouvert ses portes sur une initiative du Centre d'Action Laïque et de son homologue flamand, l'Unie Vrijzinnige Verenigingen. Situé à deux pas des institutions européennes, il est destiné à informer sur la laïcité organisée, ses prises de position et réflexions ainsi que sur les activités aux niveaux fédéral, communautaire, régional et local du mouvement laïque.

Point Info Laïcité
Rue de la Croix de Fer, 60-62 – 1000 Bruxelles
02 201 63 70 – point.info@laicite.net

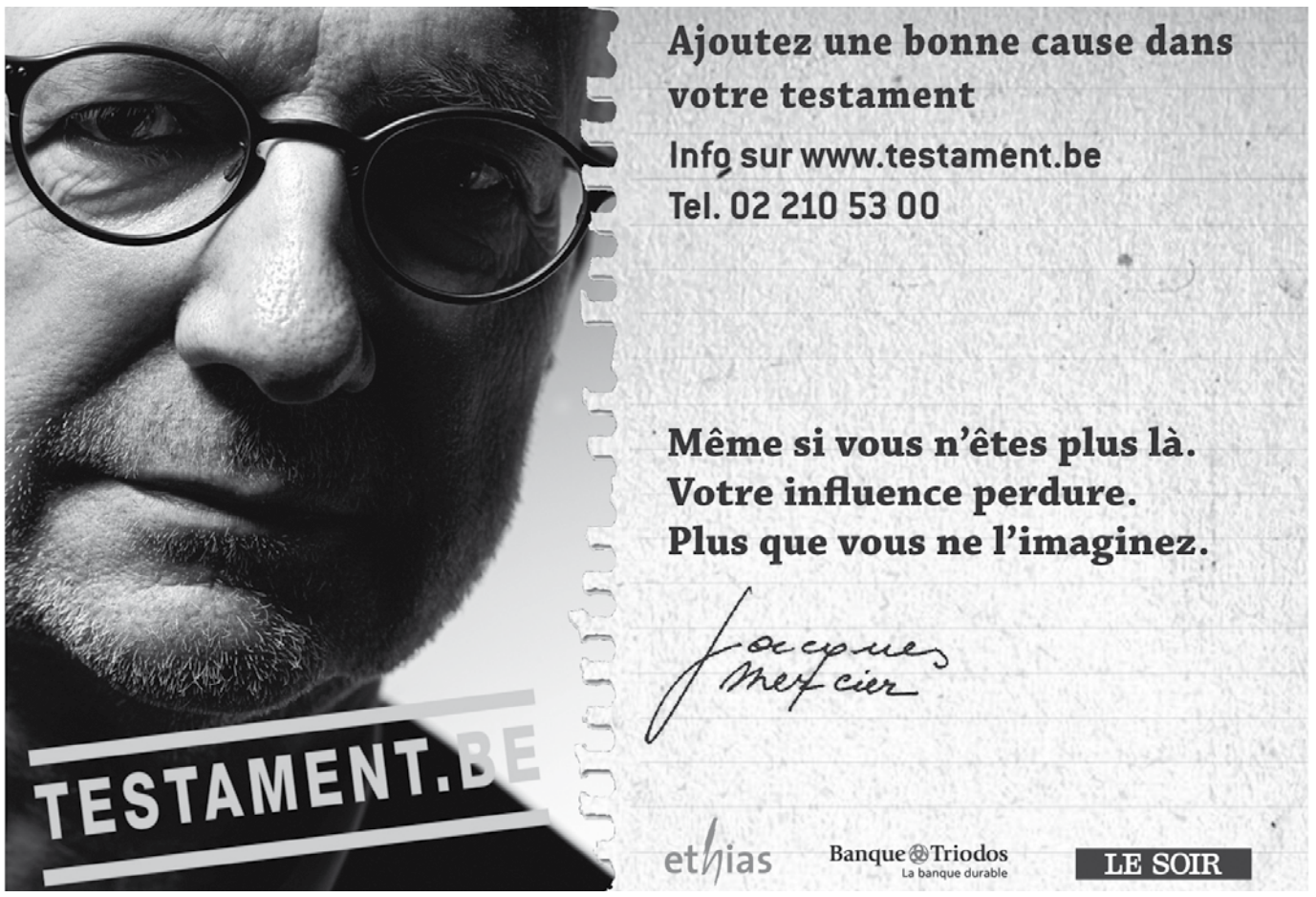

ASBL TERRITOIRES DE LA MEMOIRE *participent à la campagne Testament.be*

BILAN DE NOS ACTIVITÉS

T'EN VEUX ? IN-DÉPENDANCES À L'ESPACE LAÏCITÉ DE WAREMME

En février dernier, plus de deux cents élèves, de 12 à 18 ans se sont retrouvés à l'Espace Laïcité de Waremme, afin de découvrir l'exposition interactive « In-Dépendances », réalisée par Picardie Laïque. Durant une semaine, par sessions de deux heures, les visiteurs ont pu aborder deux thèmes : d'une part l'adolescence (ses nombreux bouleversements, les changements physiques et moraux, les questionnements…) et d'autre part les assuétudes. L'adolescence… Une période particulière… Et l'occasion pour les animateurs de l'exposition d'interroger directement ceux qui la vivent… afin d'en décortiquer les mécanismes. Avec une ouverture d'esprit et un sens de l'à-propos stimulé par une discussion sans tabous, les visiteurs ont eu l'occasion de partager leurs expériences, mais aussi de comprendre la qualité tout simplement *naturelle* de cette étape coincée entre enfance et âge adulte.

Les assuétudes. Là encore, la certitude d'une communication ouverte, sans risque, placée sous le sceau du partage et non du jugement, permit aux uns et aux autres de s'ouvrir sur une réalité pas toujours simple. Flou juridique, évolution des réalités sociales, paradoxe d'une consommation qui permet l'intégration au sein d'un groupe… mais qui débouche sur la mise au ban pour cause d'excès, choix personnel et responsabilité vis-à-vis des autres… Les sujets de débat furent nombreux et tous alimentés par une participation parfois passionnée des adolescents.
Rappelant l'importance de la liberté individuelle, mais également de la responsabilité de chacun au sein d'une société organisée, In-Dépendances a une fois de plus permis des échanges riches, drôles et constructifs.

Christophe CORTHOUTS
Délégué au service Animations

DES LIVRES POUR SE PASSER LES MOTS

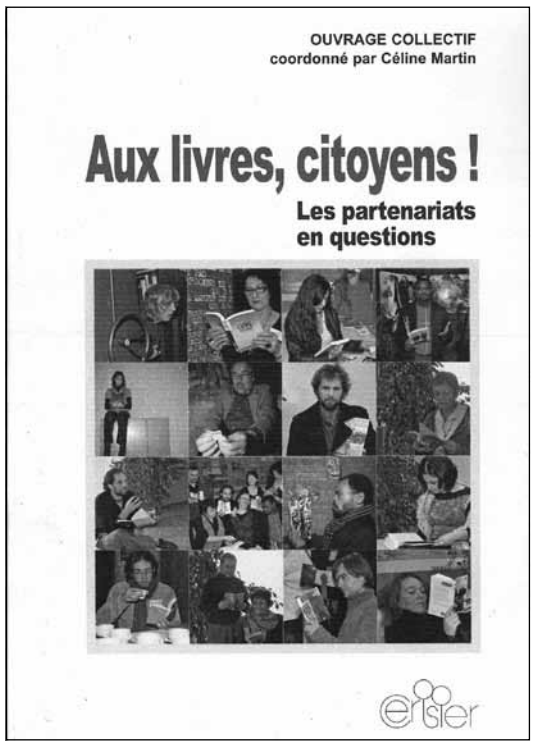

Le 23 février dernier est sorti de presse l'ouvrage collectif « Aux Livres, citoyens ! Les partenariats en question », publié aux éditions du Cerisier. Coordonné par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège en partenariat étroit avec l'asbl Les Territoires de la Mémoire et la Bibliothèque Centrale de la Province de Liège, ce livre pose un regard critique sur les quatre années précédentes de l'opération « Aux livres, citoyens ! ». Des praticiens y témoignent et des experts analysent leurs pratiques, proposent de nouvelles lignes d'action et jettent des pistes de réflexion et autres propositions. L'enjeu : développer des méthodes pour travailler entre partenaires de secteurs différents pour faire vivre le livre, la lecture et l'écriture comme outils de participation à la démocratie. Cette sortie coïncide avec le lancement de la troisième édition du projet « Aux Livres, citoyens ! », qui s'inscrit cette année dans le cadre du projet provincial « Passages, croiser les imaginaires ».

Passages de frontières, de mémoire, économiques et écologiques sont autant de thèmes abordés au travers d'une multitude d'activités pluridisciplinaires : ateliers d'écriture, concerts, rencontres d'auteurs ciné-débats, ateliers slam, expositions, sélections d'ouvrages, danses folkloriques, tables de conversation, stages créatifs, concours de nouvelles,… Les animations des 24 bibliothèques et 72 partenaires locaux sont destinées à des publics de tous âges et accordent une attention particulière aux publics éloignés de la lecture, tout en créant des conditions favorables à la rencontre de participants de toutes catégories socio-économiques confondues.

LE CENTRE D'ACTION LAÏQUE DE LA PROVINCE DE LIÈGE SE MOBILISE POUR LES DROITS DES FEMMES …

Au sein du Collectif liégeois contre les mutilations génitales féminines

Le Collectif liégeois de Lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF) – dont le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège fait partie – a organisé le vendredi 5 février 2010, à la veille de la Journée internationale tolérance zéro aux MGF, une soirée de sensibilisation à cette pratique qui affecte la vie et menace la santé de millions de fillettes dans le monde.

Près de 200 personnes ont assisté à cette soirée, qui a débuté par la projection du film *Secrets de Femmes, Paroles d'Hommes*, tourné par deux réalisateurs belges au Mali. Ce film nous a livré un point de vue masculin sur l'excision et a mis en évidence le poids de traditions ancestrales et la complexité de cette problématique encore très largement méconnue chez nous.
Le débat qui a suivi a permis d'aborder le sujet à la fois sous l'angle médical, anthropologique et juridique.

Par ailleurs, des séances d'information et d'animation sur les MGF ont été proposées au préalable dans différentes écoles par des centres de planning familial membres du collectif.

Au sein de la Coordination liégeoise de la Marche Mondiale des Femmes

En 2009, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège a rejoint la Coordination liégeoise de la Marche Mondiale (CLMMF), qui a regroupé plus de 30 associations autour de la 3ème édition de la Marche Mondiale des Femmes, mouvement international d'actions féministes.

Le vendredi 5 mars, la CLMMF a organisé une grande marche qui a rassemblé plus de 1000 personnes sur la Place Cathédrale. Les nombreux participants ont été invités à marcher vers le boulevard Saucy, au son de slogans et de chants revendicatifs. Un chapiteau, avec des stands d'associations membres, les y attendait pour un moment d'échanges et de festivités autour des revendications portées par la MMF : *Stop aux violences, stop aux silences !; Contre la misère, l'autonomie financière !; Les services publics ne sont pas à vendre !; La force des femmes = une chance pour la paix !*

Au programme : la lecture publique de textes féministes, des chansons féministes de Claude Michel et une rencontre à *l'Aquilone* avec Marie Kabazo Zabibu du Kivu sur le thème *Droit à l'alimentation, les femmes y travaillent !*.

Par ailleurs, le 8 mars, date de la Journée Internationale de la Femme, la CLMMF a co-organisé avec les FPS, au Cinéma Sauvenière, la projection du film *La domination masculine* de Patric Jean. A travers des séquences drôles, ahurissantes et parfois dramatiques, ce film fait un état des lieux d'un machisme pernicieux encore bien ancré dans les mœurs …

Gérardine NUTILE,
Déléguée au service
Droits humains
et citoyenneté

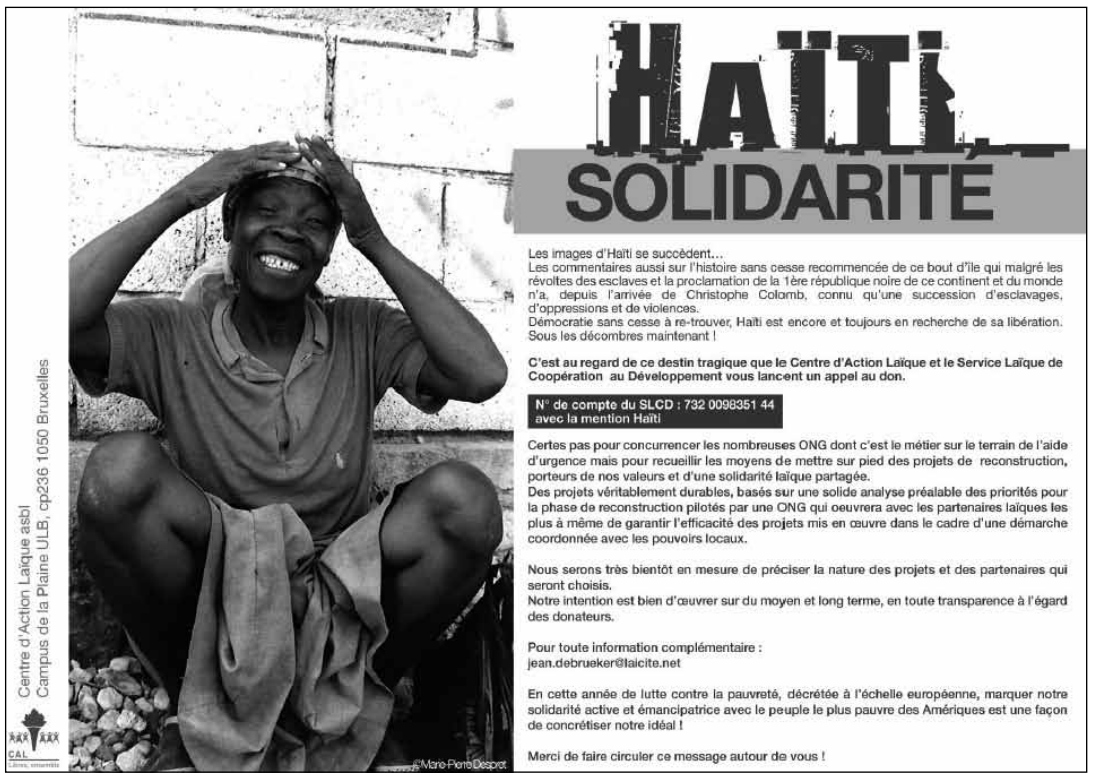

OPINIONS

L'éditorial de « Salut et Fraternité » du dernier trimestre (NDLR : il s'agit du n°67 consacré à Francisco Ferrer) me laisse sur ma faim quand vous écrivez : « Notre système belge est suffisamment bancal sur ce plan puisqu'il a rendu obligatoire l'enseignement des religions ou de la morale au sein même de l'enseignement officiel.
Nous devrions exiger des structures éducatives subventionnées qu'elles respectent cette notion de neutralité en ne dispensant plus de cours de religion ou en supprimant toute référence à un système de valeurs dictées par une religion, quelle qu'elle soit.
Devons-nous renoncer à construire une société où la raison l'emportera sur l'obscurantisme.
Si nous persistons dans la recherche de la lumière, nous devons nous doter d'un enseignement libéré de l'empreinte des croyances et des pressions communautaires ».

L'histoire des religions fait partie de notre histoire avec – notamment en ce qui concerne la religion catholique – les immenses bienfaits qu'elle a engendrés et aussi avec ses immenses dévoiements par rapport au message du Christ.
Les valeurs véhiculées par le christianisme ne peuvent qu'être bénéfiques à notre monde déboussolé : l'amour du prochain quel qu'il soit, la compassion, l'humilité etc.
Quant à la liberté, il ne faudrait pas – et c'est malheureusement la tendance actuelle – qu'elle signifie l'individualisme à tous crins.

Comme le dit Anne Morelli en fin de son article « Le monde catholique regorge de modèles de sainteté et présente à l'envi des exemples de vies héroïques ».
Que dans l'enseignement l'histoire des religions fasse référence aux fondements du christianisme ne me gêne pas plus que la référence à d'autres religions ou philosophies. L'important est de laisser à chacun la liberté de choix, ce qui suppose une information suffisante.

Et je terminerai sur une réflexion de J. Rifflet : « Alors faut-il condamner la foi en tant qu'illusion destinée à rassurer l'humain atterré par son sort éphémère ? Non. D'abord cela serait impossible. Ensuite, car la foi de certains êtres suscite des actes éblouissants de générosité, car cette foi-là n'est plus enfermement mais élan surhumain. Enfin, car la foi non entachée d'intégrisme est un cadre précieux de conduites éthiques ».

« Le monde ne peut être sauvé que si les généreux de chaque clan se donnent la main et éliminent leurs excessifs ».

Henri SONK, Hannut

★ ★ ★

Réponse du Président du Centre d'Action Laïque de la Province de Liège :

Les religions font partie de notre histoire. Si tel n'était pas le cas, l'action laïque aurait été superflue. Loin de nous l'idée de nier leur influence, puisque la laïcité politique vise à garantir une société vierge des influences particulières des courants religieux, et la laïcité philosophique occupe un terrain délaissé par ceux-ci — dieu merci! — pour rencontrer les aspirations au soutien moral des athées et des agnostiques. L'histoire des religions devrait donc être évoquée à l'école, avec l'esprit critique nécessaire à une vision objective de leur rôle.

Certes la foi peut soulever des montagnes, mais nous défendons quant à nous l'option humaniste : la foi en l'homme, la prédominance de la raison, les vertus de la libre pensée nous apparaissent comme les ressources indispensables à l'évolution des mœurs et au progrès de l'humanité, loin des déchirements et des exclusions mutuelles trop souvent induits par les religions.

Certes il existe des esprits éclairés au sein même des religions, et les Eglises nous semblent plus préjuciables que la foi en elle-même, mais nous sommes enclins à privilégier les vertus de la raison aux illusions des croyances, et le pouvoir de l'esprit sur la soumission aux édits d'ordre divin.

En outre, nous estimons que la séparation et la classification des élèves en fonction de choix philosophiques des parents sont sources d'oppositions stériles au sein de l'école et dans la société que nos enfants devront construire. Cette politique communautariste dès les premières années de l'enseignement est en outre peu respectueuse du libre choix de l'enfant quant à ses options philosophiques ultérieures, puisque son choix sera limité entre une religion ou une morale non-confessionnelle, selon l'option choisie, dont il sera imprégné en général durant tout son cursus scolaire, et d'autres options dont il n'aura qu'une connaissance très limitée, éventuellement basée sur une recherche individuelle en dehors de l'école et peut-être de sa propre famille.

Voilà pourquoi nous prônons des cours de philosophie rassemblant les élèves dans des dynamiques de réflexion commune, favorisant les échanges de vues sous l'impulsion d'un professeur qui ne visera aucun endoctrinement, mais libérera la pensée des élèves et favorisera leur esprit critique. C'est d'ailleurs l'approche qui prévaut au sein des cours de morale laïque tels qu'ils sont envisagés par la plupart des professeurs.

Hervé PERSAIN

LE DROIT À UN ACCÈS AISÉ À L'AVORTEMENT ENFIN RECONNU PAR LE PARLEMENT EUROPÉEN

Tous les ans, la Commission européenne publie un rapport sur l'état d'avancement de l'égalité entre les femmes et les hommes auquel réagit le Parlement européen dans un rapport d'initiative. C'est l'occasion pour les Députés européens d'aborder la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans une perspective élargie, allant du taux d'emploi des femmes aux stéréotypes sexistes, en passant par la violence contre les femmes, les conséquences de la crise, le congé de paternité et la place des femmes au top des entreprises.

On ne saurait aborder un thème aussi général que l'égalité entre les femmes et les hommes sans parler des droits sexuels et reproductifs : ils jouent un rôle fondamental dans l'affirmation de leur autonomie.

Il s'agit d'affirmer le droit des femmes au contrôle de leur sexualité et à la protection en matière de santé sexuelle et reproductive. Cette dernière est définie par le Conseil de l'Europe comme « le bien-être général, tant physique que mental et social, de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement, et non pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités ». Ces droits sexuels et reproductifs englobent le droit de décider du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance, le droit de se marier et de fonder une famille librement, le droit à l'éducation sexuelle, le droit d'avoir une vie sexuelle satisfaisante, agréable et sans risque, et le droit au respect de son intégrité physique, entre autres.

Je considère que l'avortement et la contraception font partie intégrante de ces droits. C'est pourquoi j'ai proposé que le Parlement européen « insiste sur le fait que les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement ». Dans une Union européenne où la quasi-totalité des Etats ont légalisé l'avortement, cette reconnaissance aurait dû être naturelle. Mais il se trouve que cette disposition a entraîné l'ire de nombreux conservateurs européens.

Depuis le rapport de ma collègue Anne Van Lancker (SPa) en 2002, la majorité du Parlement européen s'était toujours opposée à toute mention de l'avortement légal dans l'Union européenne. Pendant 8 longues années, le droit à l'avortement avait été bâillonné.

Le 10 février 2010, 57% des Députés européens présents ont soutenu ma position, mettant enfin un terme à ces années de remise en cause sourde du droit des femmes à disposer de leur corps. Ce Parlement européen est plus féminisé que les précédents, plus jeune également, et plus progressiste malgré les divergences politiques. Il s'agit donc d'une victoire historique, d'un premier pas vers une évolution des mœurs qui incitera peut-être la Pologne, l'Irlande et Malte à modifier leur législation pour respecter pleinement les droits sexuels et reproductifs des femmes. Rappelons que la législation en matière d'avortement reste de la compétence des Etats membres ; les institutions européennes ne peuvent que promouvoir, encourager et dénoncer.

Mais ce vote signifie également que 43% des Eurodéputés refusent encore le droit à l'avortement, donc que rien n'est gagné : le droit à l'avortement est un acquis qui doit toujours être défendu. Il s'agit d'un droit fondamental pour lequel des milliers de femmes se sont battues et se battent encore en Europe, souvent au péril de leur vie, et pour lequel je n'accepterai jamais de remise en cause. Nous devons donc rester vigilants.

De tout temps, certains hommes ont tenté de s'approprier le corps des femmes, au nom de la religion ou au nom des traditions. Je fais partie de ceux qui considèrent que les femmes doivent pouvoir exercer leurs droits sexuels et reproductifs: pour une société plus égalitaire et plus juste.

Marc TARABELLA

Député européen PS, rapporteur au sein de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres pour le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2009

WAHA
l'autre voie de la réussite

ATHENEE COMMUNAL
LEONIE DE WAHA

Enseignement général
Pédagogie Active

Immersion anglaise
Immersion néerlandaise

AUTONOMIE DIALOGUE RESPONSABILISATION CREATIVITE
COMMUNICATION OUVERTURE AUTHENTICITE LIBERTE
SOCIALISATION INVESTISSEMENT EPANOUISSEMENT
ESPRIT CRITIQUE AUTOGESTION METHODE DE TRAVAIL
COMPETENCES DEPASSEMENT SOLIDARITE
CITOYENNETE EXIGENCE MOTIVATION

PRISES DE POSITION

Cette année, les Rassemblements de la Fête de la Jeunesse Laïque a regroupé plus de 625 enfants. Ils y ont découvert la pièce de théâtre «Pinok et Barbie» sur le thème des enfants-soldat. À la fin de chaque représentation une animation a été assurée par l'asbl Imagin'Action. Elle a été l'occasion pour chacun de s'exprimer sur les thématiques du spectacle.

PETITIONS

Dans le cadre de ses combats, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège est régulièrement signataire de pétitions qui défendent des valeurs prônées par son Manifeste. Vous pouvez, vous aussi, soutenir ces actions.
Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait que certaines d'entre elles, vu les délais de publication de notre revue, peuvent être clôturées.

Appel à soutenir le Bureau Laïque International

Le 9 décembre 2009, des organisations et des militants de plusieurs continents se sont fédérés au sein du Bureau Laïque International en vue de promouvoir la laïcité dans le monde.
En affirmant leur attachement au principe de laïcité, au principe de l'égalité et à l'universalité des droits, en refusant le néolibéralisme mondialisé, par cet appel, les initiateurs visent à élargir les bases de leur action.
http://laicity.info/bli/?p=63

Ouganda : oui aux droits, non à la répression

L'Ouganda envisage d'adopter une loi aggravant la criminalisation de l'homosexualité, avec des peines de prison à vie, voire des peines de mort. Seul un appel mondial pourrait amener les Parlementaires à renoncer à cette loi discriminatoire, en leur montrant leur isolement sur la scène mondiale.
http://www.avaaz.org/fr/uganda_rights/

En défense du juge Tosti

En novembre 2005, le juge italien Tosti était condamné à sept mois de prison et un an de suspension pour avoir refusé de rendre justice en présence de signes religieux (crucifix) dans la salle d'audience du tribunal. Cette condamnation a été cassée par la Cour de Cassation en juillet 2009. Le 22 janvier 2010, le Conseil Supérieur de la Magistrature a révoqué le juge Tosti. Celui-ci a décidé de faire appel devant la Cour de cassation de la république italienne.
http://www.cilalp.org/spip.php?article343

SOUTIEN

Décision des autorités communales de Chaudfontaine d'interdire le port de tout signe d'appartenance religieuse et philosophique au sein des écoles communales
Bien qu'attaché à la liberté d'expression et au droit à la différence, aux valeurs que sont la tolérance et le respect de l'autre, le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège revendique la neutralité des institutions publiques.

Souscription publique pour réaliser l'enquête sur l'assassinat de Julien Lahaut
Véronique De Keyser, députée européenne, lançait en novembre dernier une souscription publique pour récolter des fonds permettant une enquête scientifique sur l'assassinat de Julien Lahaut en 1950. Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège a décidé de soutenir cette initiative en versant la somme de 500 euros.
http://www.vdekeyser.be/2009/10/19/il-faut-lancer-une-souscription-publique-pour-realiser-lenquete-scientifique-sur-lassassinat-de-julien-lahaut/

«Salut et Fraternité», périodique trimestriel, est édité par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège, asbl.
Les articles et illustrations n'engagent que la responsabilité des auteurs.
Avec la collaboration de : Mathieu Bietlot, Christophe Corthouts, Anne Fivé, Claudine Hoornaert, Yves Kengen, Arnaud Leblanc, Isabelle Leplat, Gérardine Nutile, Dominique Nuydt, Hervé Persain, Pierre-Arnaud Perrouty, Henri Sonk, Marc Tarabella.
Certains textes et intertitres sont de la rédaction.
Photos : Centre d'Action Laïque de la Province de Liège – Belga - Stock.XCHNG
Editeur responsable : Hervé PERSAIN, Président, Boulevard d'Avroy, 86 - 4000 Liège
Direction : Jacques SMITS.
Comité de rédaction : Philippe EVRARD, Céline GÉRARD, Arnaud LEBLANC, Isabelle LEPLAT, Stéphane WINTGENS.
Publicité : Karin WALRAVENS.
Administration : Pascale BEUKEN, Pascale RIGA.

Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Centre d'Action Laïque de la Province de Liège
86, Bd d'Avroy - 4000 Liège ☎ 04/232.70.40 - Fax 04/222.27.74
Internet : www.calliege.be
Contacts publicité : Karin Walravens - 04/232.70.06

N° 68 - Tirage : 6.000 exemplaires - Envoi gratuit sur demande.

La vérité sans phare : éclairant, « Vraiment » !

Une campagne d'éducation permanente, si elle répond à un cahier des charges précis, permet néanmoins des approches fort diversifiées. Témoin la campagne « Librex » qu'a lancé le CAL en décembre dernier, avec la distribution, dans les gares, d'un nouveau journal gratuit au titre prometteur : « Vraiment » (NDLR : un exemplaire était glissé dans le numéro précédent de Salut et Fraternité).

65.000 exemplaires ont trouvé preneurs de l'aube au crépuscule du 13 décembre, par un froid de canard (l'accès aux gares nous ayant été refusé, les distributeurs sont restés à l'extérieur). Emmitouflés et ancré dans leurs habitudes quotidiennes, pour ne pas dire leur train-train, les voyageurs ne se sont pas aperçus tout de suite qu'ils avaient affaire à un journal différent. Ce n'est qu'une fois installé dans leur wagon qu'ils en ont découvert le contenu : des nouvelles surprenantes, inattendues et sans lien avec les gros titres de « Métro » ou de la grande presse nationale. Dans un style journalistique conventionnel mais dynamique et une mise en page directement inspirée des journaux gratuits, « Vraiment » alliait provocation, réflexion et humour ; en cela, il répondait parfaitement au défi que nous nous étions lancé : faire découvrir le libre examen en soulignant l'importance du doute et de la remise en question.

Méthode et discours

La méthode choisie consistait à appeler le public à une lecture critique par des contenus dont l'invraisemblance ne sautait pas nécessairement aux yeux. Mais pour qui avait la curiosité d'y regarder de plus près, des « clés » de décodage étaient proposées dans la page « petites annonces » et, de façon plus large, sur un site internet auquel le journal renvoyait le lecteur intrigué.
Le choix des thèmes abordés a tenu compte, du moins en partie, des centres d'intérêt du mouvement laïque, afin de sensibiliser le public, en filigrane, à nos actions. Mais il répondait aussi à la nécessité d'interpeller rapidement le plus grand nombre, d'où la concession à un titre « people » pour attirer le regard et inciter à « rentrer » dans le journal.
Les échos qui nous sont parvenus indiquent que les objectifs d'éducation permanente poursuivis par cette action ont été rencontrés au-delà de toute espérance. Trois mois plus tard, nous recevons encore régulièrement des demandes pour obtenir des journaux, le plus souvent de la part d'enseignants qui s'en servent comme outil pour l'éducation critique aux médias.

EP, comme « éducation populaire »

Certes, les tenants de la grande philosophie et de l'académisme laïque n'ont pas reconnu la « patte » habituelle du mouvement lorsqu'il s'agit de parler du libre examen. C'est oublier un peu vite que l'éducation permanente, c'est aussi l'éducation populaire et qu'un concept aussi complexe que la libre pensée (*librex* à Bruxelles) doit parfois se vivre pour être compris. A cet égard, le slogan accompagnant la campagne était parfaitement explicite : « Et si l'on sortait du prêt-à-penser ? » C'est bien ce qu'ont fait ce jour-là les lecteurs de « Vraiment ».
Le fait est que, lorsqu'on analyse les retours que nous avons reçus, on se rend compte que, si beaucoup de gens ont bien ri et ont apprécié le subterfuge, d'autres s'y sont laissés prendre, telle cette chercheuse de l'UCL qui nous a écrit, le plus sérieusement du monde, pour demander les références exactes de l'étude du Professeur Windar (anagramme de Darwin) démontrant la non-existence de Dieu. Les indices ne manquaient pourtant pas : il suffisait d'aller lire les « petites annonces » de la page 7 auxquelles renvoyait chaque article… Beaucoup nous ont remercié de leur avoir fait découvrir, par l'absurde, l'humour et la caricature, à quel point les couleuvres que les médias et la propagande officielle réussissent à nous faire avaler sont énormes.

Yves KENGEN
Directeur de la Cellule Communication du Centre d'Action Laïque

★ ★ ★

Suite à la distribution du journal « Vraiment », le CAL a reçu de nombreux courriers, dont celui de Madame Claudine Hoornaert :

*J'ai pris connaissance de l'article «**Un scientifique démontre la non existence de Dieu**» (p.4). En effet, intéressée par le sujet et partisane de la recherche fondamentale, cette étude a immédiatement suscité mon intérêt.*

Je fus néanmoins confrontée à maintes surprises on ne peut plus désagréables. Comment ose-t-on mener une recherche dont la méthodologie s'avère inacceptable, voire même méprisable. (…)

Combien d'enfants sont-ils sacrifiés ainsi pour satisfaire l'ego de certains chercheurs ?

Le neurologue Charles Windar n'échappe pas à cette détermination scandaleuse en pilotant une recherche axiologiquement irrecevable. (…) Que vont devenir ces enfants ? Charles Windar aura-t-il le courage de prolonger son expérience et d'évaluer les dégâts causés dans le cerveau, le psychisme et le langage intérieur de ces petits sacrifiés. Est-il déterminé à en publier les résultats ?

Nous ne sommes pas loin du Docteur Josef Mengele qui effectua des expériences sur des jumeaux dans les camps de concentration.

Ou alors, nous sommes face à une immense imposture ? D'ailleurs aucun lien internet ne donne d'informations plausibles sur cet illustre chercheur. Peut-on imaginer quelqu'un de suffisamment malintentionné pour produire un article, voire un journal sans fondement, avec pour seul objectif de nuire à la vérité ?

Suite à la réponse du CAL, Madame Claudine Hoornaert a envoyé un second courrier dans lequel elle s'interroge sur la pertinence du *modus operandi* :

(…) si le but est de mettre en garde le lecteur trop confiant dans les médias, on peut tout de même se questionner sur la pertinence d'un tel moyen de persuasion.(…) Quoi qu'il en soit, je m'interroge sur le bien- fondé de la démarche. En effet, le CAL ne s'est guère avéré écolo-économico-sympa en publiant tant de papier qu'il faudra à présent détruire sans être persuadé d'avoir touché un public particulièrement concerné par la question des pièges médiatiques.

En revanche et convaincue qu'une des fonctions du CAL consiste à sensibiliser les citoyens face aux supercheries trop facilement accessibles, mais aussi de développer le sens critique de chacun, je remercie le CAL de m'avoir permis de reconsidérer ma vigilance, afin de rester en alerte permanente lorsqu'il m'est donné à lire des informations farfelues et non fondées.

Claudine HOORNAERT, Sprimont

vraiment
la vérité sans phare
Mardi 15 décembre 2009 - n°1
ENQUETE SUR LA VERITE
www.vraiment.eu
Les faussaires de l'actu licenciés p.3 | Prisonniers à l'hôtel p.5 | Le corps du Christ est celui d'une femme p.6
Exclusif : feuilles d'automne
Sarko-Carla : la fin d'un roman
Le couple le plus glamour d'Europe connaît la fin de son roman. Elle est pour le moins inattendue, et le moins qu'on puisse dire, c'est que les intéressés en ont été les premiers surpris.
Lire la suite p. 2
Le prochain dimanche sans voiture tombe un lundi
Edito
Allumez les décodeurs !
Une pilule du lendemain pour homme

Le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège remercie ses partenaires :
La Communauté Française, la Région Wallonne, la Présidence du Gouvernement wallon, le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports et le Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles du Gouvernement wallon, la Province de Liège, Liège Province Culture, Liège Province Jeunesse, les Villes de Liège, Seraing et Waremme.